

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ VALG BM



Allées de Cumières CS 70051
51202 EPERNAY Cedex France
TEL : 06 07 28 20 80

Date d'émission : 11/02/2016

Date de révision : 20/12/2017

1- IDENTIFICATION DE LA PREPARATION ET DE LA SOCIETE

1.1 Identificateur de produit

Dénomination: **VALG BM**

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation identifiée

Engrais foliaire contenant un complexe d'acides aminés, des extraits d'algues, du bore et du magnésium.

Mode et dose d'emploi: application à 5 L/Ha.

Utilisable en agriculture biologique conformément au règlement CE 834-2007.

1.3 Renseignement concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Fournisseur

Société NOVALE
Allées de Cumières CS 70051
51202 EPERNAY Cedex
France
TEL 06 07 28 20 80

1.4 Numéro d'appel d'urgence

Numéro unique d'appel téléphonique d'urgence: 112 (UE)

Numéro ORFILA (INRS) : + 33 (0)1 45 42 59 59

2- IDENTIFICATION DES DANGERS**2.1 Classification de la substance ou du mélange**Classification

| | |
|-------------------------------|---|
| Dangers physiques | Non classé. |
| Dangers pour la santé humaine | Eye Irrit.2, H319 Skin Irrit.2, H315 |
| Dangers pour l'environnement | Non classé. |
| Produit sensibilisant | EUH 208 : « Contient des fractions de levures sélectionnées <i>Saccharomyces cerevisiae</i> ». Peut produire une réaction allergique. |

2.2 Eléments d'étiquetage

Selon le règlement 1272/2008 (CLP)



SGH 07

| | |
|---------------------------|---|
| Mention d'avertissement : | Attention |
| Mention de danger (H) : | H315 : Provoque une irritation cutanée. H319 : Provoque une sévère irritation des yeux. |
| Conseil de prudence (P) : | P264 : Se laver les mains soigneusement après utilisation. P280 : Porter des gants de protection, des vêtements de protection. P302+P352 : EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU : laver abondamment à l'eau et au savon. P332 + P313 : En cas d'irritation cutanée : consulter un médecin. P362 : Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation. P305+P351+P338 : EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. P337+P313 : Si l'irritation oculaire persiste : consulter un médecin. |

2.3 Autres dangers

Substances PTB selon le règlement CE 1907/2006, annexe XIII : non applicable.

Substances vPvB selon le règlement CE 1907/2006, annexe XIII : non applicable.

Pour plus de détails sur les conséquences en termes de santé et les symptômes, reportez-vous à la section 11.

3- COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS**3.1 Substances**

Non applicable.

3.2 Mélanges

Ce produit s'utilise dans l'industrie des engrais foliaires.

| NOM | IDENTIFICATION DU PRODUIT | CLASSIFICATION SELON LE REGLEMENT (CE) 1272/2008 [CLP] | % |
|----------------------|--|---|-----|
| SULFATE DE FER | (n° CAS) : 007782-63-0 (Numéro CE) : 231-753-5 (Numéro Index) : - | Acute Tox 4, H302 Skin Corr. 2, H315 Eye Irrit.2, H319 | < 2 |
| SULFATE DE MANGANESE | (n° CAS) : 010034-96-5 (Numéro CE) : 232-089-9 (Numéro Index) : 025-003-00-4 | Eye Dam 1, H318 Stot Re 2, H373 Aquatic Chronic 2, H411 | < 1 |
| MOLYBDATE DE SODIUM | (n° CAS) : 10102-40-6 (Numéro CE) : 231-551-7 (Numéro Index) : - | Eye Irrit.2, H319 STOT SE 3, H335 Skin Irrit 2, H315 Aquatic Chronic 3, H412 | < 3 |

L'intégralité du texte des mentions de dangers figure à la Section 16.

4. PREMIERS SECOURS**4.1 Description des premiers secours à porter en cas d'urgence****Premiers soins généraux**

Surveiller les fonctions vitales.
 Victime sans connaissance : maintenir les voies aériennes libres.
 Arrêt cardiaque : réanimer la victime.
 Victime consciente avec troubles respiratoires : position semi-assise.
 Choc : de préférence sur le dos, jambes légèrement relevées.
 Vomissement : prévenir l'asphyxie/pneumonie aspiratoire.
 Prévenir le refroidissement en couvrant la victime (ne pas réchauffer).
 Surveiller la victime en permanence.
 Apporter une aide psychologique.
 Maintenir la victime calme, éviter lui tous les efforts.
 En fonction de l'état : médecin/hôpital.

Ingestion : Appeler un CENTRE ANTIPOISON ou médecin en cas de malaise. Rincer la bouche. NE PAS faire vomir. Consulter un médecin.

Contact avec la peau : En cas d'irritation cutanée : consulter un médecin. Laver abondamment à l'eau et au savon. Laver les vêtements contaminés avant réutilisation.

VALG BM

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ NON REQUISE D'APRES LA REGLEMENTATION

Contact avec les yeux : Rincer abondamment à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Si l'irritation oculaire persiste : consulter un médecin.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Pas d'autres informations disponibles.

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Suivez les conseils du chapitre 4.1.

Aucune recommandation particulière. En cas de doute consulter un médecin.

5. MESURES DE LUTTE CONTRE LES INCENDIES

5.1 Moyens d'extinction:

Moyen d'extinction approprié

Utiliser un agent extincteur approprié pour étouffer l'incendie avoisinant.

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Danger d'incendie

Produit combustible de par sa teneur en carbone. Les emballages plastiques et palettes bois sont inflammables.

Danger d'explosion

Aucun danger d'explosion direct.

5.3 Conseils au pompier :

Mesures de protection

Incendie/échauffement : se tenir du côté d'où vient le vent. En cas d'incendie : envisager l'évacuation.

Instructions de lutte contre l'incendie

Tenir compte des liquides d'extinction polluants. Modérer l'emploi d'eau, si possible la recueillir.

Protection en cas d'incendie

Les pompiers doivent porter un équipement approprié de protection et un appareil respiratoire autonome (ARA) qui un visage plein et un mode de pression. Les vêtements pour sapeurs-pompiers (y compris casques, bottes de protection et gants) conformes à la norme européenne EN 469 procurent un niveau de protection de base contre les accidents chimiques.

6. MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Précautions individuelles

Porter un équipement approprié pour l'utilisation (voir 6.1.1).

Assurer une ventilation d'air appropriée.

VALG BM

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ NON REQUISE D'APRES LA REGLEMENTATION

6.1.1. Pour les non-secouristes

| | |
|--------------------------|--|
| Equipement de protection | Gants. Vêtements de protection. Porter des gants de protection, des vêtements de protection, un équipement de protection des yeux comme indiqué dans la section 8. |
| Procédures d'urgence | Délimiter la zone de déversement. Ramasser mécaniquement. |

6.1.2. Pour les secouristes

Pas d'information complémentaire disponible.

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Eviter la contamination des eaux naturelles et des égouts par le produit et ses déchets.

6.3 Méthodes de confinement et de nettoyage

Après récupération du produit, nettoyer la zone et le matériel utilisé à l'eau.

6.4 Référence à d'autres rubriques

Voir section 1 pour des informations de contact d'urgence.

Voir section 8 pour des informations sur équipement de protection individuelle.

Voir section 13 pour obtenir des renseignements supplémentaires sur de traitement des déchets.

7. MANIPULATION ET STOCKAGE

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Utiliser l'équipement individuel de sécurité recommandé.

Manipuler de préférence dans un local aéré avec une ventilation suffisante.

Se laver les mains après utilisation.

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

| | |
|------------------------|--|
| Mesures techniques | Entreposer dans un endroit sec, bien ventilé, tenir éloigné de toutes sources d'ignition, de chaleur et de la lumière solaire directe. |
| Conditions de stockage | Conserver dans l'emballage d'origine. |
| Chaleur-ignition | Tenir le produit à l'écart des sources de chaleur. |
| Stockage en commun | Tenir le produit à l'écart des agents d'oxydation |
| Lieu de stockage | Conserver dans un endroit sec, frais et bien ventilé. Conserver à l'abri des rayons solaires directs. |

VALG BM

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ NON REQUISE D'APRES LA REGLEMENTATION

Prescriptions particulières concernant l'emballage

Conforme à la réglementation correctement étiqueté.
Mettre l'emballage fragile dans un conteneur solide refermable.

Matériaux d'emballage

Polyéthylène. Polypropylène.

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Engrais foliaire.

8. CONTROLES D'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

8.1 Paramètres de contrôle

Valeur limite d'exposition professionnelle : Données non disponibles.

8.2 Contrôle de l'exposition

Équipement de protection individuelle :



Protection des mains : Gants.

Choix des matériaux des gants : Offrant une bonne résistance.

Demander conseil au fournisseur de gants

Protection oculaire : Lunettes de protection. Dégagement de poussières: lunettes bien ajustables.

Protection de la peau et du corps : Vêtements de protection.

Protection respiratoire : Masque poussière. Porter une protection respiratoire appropriée si la ventilation n'est pas suffisante.

Contrôle de l'exposition de l'environnement : Les émissions provenant de ventilation ou du matériel de fabrication doivent être vérifiés pour s'assurer qu'ils se conforment à la législation.

9. PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES ESSENTIELLES

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

| | | |
|-----------------------|---|---------------------------|
| Aspect | : | Liquide. |
| Couleur | : | Noir. |
| Odeur | : | Caractéristique. |
| Seuil olfactif | : | Aucune donnée disponible. |
| pH | : | 6-7 |
| Point de fusion | : | Aucune donnée disponible. |
| Point d'ébullition | : | Aucune donnée disponible. |
| Point d'éclair | : | Aucune donnée disponible. |
| Taux d'évaporation | : | Aucune donnée disponible. |
| Inflammabilité | : | Aucune donnée disponible. |
| Limites explosives | : | Aucune donnée disponible. |
| Pression de la vapeur | : | Aucune donnée disponible. |
| Densité de vapeur | : | Aucune donnée disponible. |
| Densité relative | : | 1,23 |
| Masse volumique | : | Aucune donnée disponible. |
| Solubilité | : | Soluble dans l'eau. |

VALG BM

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ NON REQUISE D'APRES LA REGLEMENTATION

| | |
|-----------------------------------|---------------------------|
| Coefficient de partage : | Aucune donnée disponible. |
| Température d'auto-inflammation : | Aucune donnée disponible. |
| Température de décomposition : | Aucune donnée disponible. |
| Viscosité : | Aucune donnée disponible. |
| Propriétés explosives : | Aucune donnée disponible. |
| Propriétés comburantes : | Aucune donnée disponible. |

9.2 Autres informations

Aucune donnée disponible.

10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

10.1 Réactivité

Aucune donnée disponible.

10.2 Stabilité chimique

Stable dans les conditions normales.

10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Aucune donnée disponible.

10.4 Conditions à éviter

Eviter les températures élevées et trop faibles (inférieures à 0°C) et l'humidité.

10.5 Matières incompatibles

Aucune donnée disponible.

10.6 Produits de décomposition dangereux

Pas d'informations complémentaires disponibles.

11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

11.1 Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë : Non classé (Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis).

Corrosion cutanée/irritation cutanée : Non classé (Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis).

Lésions oculaires graves/irritation oculaire : Non classé (Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis).

Sensibilisation respiratoire ou cutanée : Non classé mais contient des fractions de levures sélectionnées *Saccharomyces cerevisiae*. Peut produire une réaction allergique.

VALG BM

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ NON REQUISE D'APRES LA REGLEMENTATION

Mutagenicité sur les cellules germinales : Non classé (Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis).

Cancérogénicité : Non classé (Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis).

Toxicité pour la reproduction : Non classé (Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis).

Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique) : Non classé (Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis).

Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition répétée) : Non classé (Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis).

Danger par aspiration : Non classé (Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis).

12. INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

12.1 Toxicité

Les composants du produit ne sont pas classés dangereux pour l'environnement.

12.2 Persistance et dégradabilité

| | |
|--------------------------------------|------------|
| Persistance et dégradabilité | Sans objet |
| Demande biochimique en oxygène (DBO) | Sans objet |
| Demande chimique en oxygène (DCO) | Sans objet |
| ThOD | Sans objet |
| DBO (% de DThO) | Sans objet |

Compatible avec l'environnement dans l'utilisation normale du produit.

12.3 Potentiel de bioaccumulation

Pas d'informations complémentaires disponibles.

12.4 Mobilité dans le sol

Soluble dans l'eau.

12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

Cette substance/mélange ne remplit pas les critères PBT de la directive REACH annexe XIII.

Cette substance/mélange ne remplit pas les critères vPvB de la directive REACH annexe XIII.

12.6 Autres effets néfastes

Si les conditions adéquates de manipulation sont respectées, aucun problème écologique n'est à craindre.

13. CONSIDÉRATIONS RELATIVES A L'ÉLIMINATION

13.1 Méthode de traitement des déchets

Utilisation agricole comme engrais foliaire ou élimination par un centre de traitement agréé.
Dans l'Union Européenne, des normes homogènes pour l'élimination des résidus chimiques ne sont pas établies; ceux-ci ont le caractère de résidus spéciaux, et leurs traitements et élimination sont soumis aux législations internes de chaque pays. Il faudra donc, selon le cas, contacter l'autorité compétente, ou bien les entreprises légalement autorisées pour éliminer des résidus.
2001/573/CE: Décision du Conseil du 23 juillet 2001 modifiant la décision 2000/532/CE de la Commission en ce qui concerne la liste des déchets.
Directive 91/156/CEE du Conseil du 18 mars 1991 modifiant la directive 75/442/CEE relative aux déchets.

13.2 Conditionnement contaminé

Directive n° 2013/2/UE du Parlement européen et du Conseil, du 07 février 2013, modifiant la Directive n°94/62/CE relative aux emballages et aux déchets d'emballages.

14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

Ce produit n'est assujéti à aucune réglementation internationale et nationale du transport.
Il ne présente aucun danger lors du transport routier, ferroviaire et maritime, à condition de respecter les bonnes pratiques de transport.
Maintenir le produit séparé des produits alimentaires et pharmaceutiques.

15. INFORMATIONS RELATIVES RÉGLEMENTAIRES

15.1 Réglementations/législations particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé, d'environnement

Pas de restrictions selon l'annexe XVII de REACH.
Ne contient pas de substance candidate REACH.

15.2 Evaluation de la sécurité chimique

Pas d'informations complémentaires disponibles.

16. AUTRES INFORMATIONS

Commentaire sur la révision : Les lignes dans la marge indiquent les modifications significatives par rapport à la version précédente.

Date de révision : 20/12/2017

Sources de données

ECHA Website: Information on Registered Substances,
Handbook of Chemistry and Physics CRC Press Inc,
Information des fournisseurs,
BIG-database.

Abréviations et acronymes

REACH = Registration, evaluation and autorisation of chemicals
CLP = Classification, labelling and packaging.

Mentions de danger dans leur intégralité

H302 : Nocif en cas d'ingestion.

H315 : Provoque une irritation cutanée.

H319 : Provoque une sévère irritation des yeux.

H318 : Provoque des lésions oculaires graves.

H373 : Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.

H411 : Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets à long terme.

H335 : Peut irriter les voies respiratoires.

H412 : Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets à long terme.

Conseils de formation

Ce produit est exclusivement destiné à l'usage décrit sur l'emballage. Avant d'utiliser et de manipuler ce produit, lire la fiche de données de sécurité.

Clause de la société

Les informations contenues dans cette fiche proviennent de sources que nous considérons être dignes de foi. Néanmoins, elles sont fournies sans aucune garantie, expresse ou tacite, de leur exactitude. Les conditions ou méthodes de manutention, stockage, utilisation ou élimination du produit sont hors de notre contrôle et peuvent ne pas être du ressort de nos compétences. C'est pour ces raisons entre autres que nous déclinons toute responsabilité en cas de perte, dommage ou frais occasionnés par ou liés d'une manière quelconque à la manutention, au stockage, à l'utilisation ou à l'élimination du produit. Cette FDS a été rédigée et doit être utilisée uniquement pour ce produit.

Si le produit est utilisé en tant que composant d'un autre produit, les informations s'y trouvant peuvent ne pas être applicables.